



ASSEMBLEE GENERALE
19 mars 2014
COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le 19 mars, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : G. TURGIS, A. VIEL, G. BELLiard, E. de LAFORCADE, J. DURET, N. DOUCHIN, P. CORBET, R. PREVEL, D. LECORDIER, G. UNVOY, A. CROCI, D. MARIE, X. JACQUET, G. DANIEL, G. PAISNEL, B. LEMIERE, O. BECK, B. LECORDIER, G. LE CALVEZ, S. PAYSANT, J. DOYERE, E. LEBRUN, F. GOURDET, P. DUGUE, D. MAIRESSE, H. GUILLE, F. GUILLON, T. BOURSIER

Absents excusés : V. BIDAN, P. PUDDU, G. BUSNEL, C. DOLLEY (procuration A. CROCI), JB. RAULT (procuration BOIS), D. MARTIN, J. TALBOT, F. MARTIN, D. CARIOU (procuration E. de LAFORCADE), M. MAZURE (procuration O. BECK), R. DELAUNEY (procuration G. LE CALVEZ), J. GUIGAUD (procuration H. GUILLE)

Absents : M. DESPREZ, M. GUISE, J. MONTEIL, JP. SALLIOT, C. DOUBLET,

Secrétaire de séance : P. CORBET

Monsieur le Président accueille Mme PERROT LAMBERT, nouvelle trésorière principale de Coutances et la remercie de sa présence.

Mr le Président présente l'ordre du jour et le déroulement de la séance consacrée principalement au vote des budgets. Il précise l'évidence de voter les budgets avant les élections pour assurer la continuité des services.

Toutefois, Mr le Président indique que la nouvelle assemblée communautaire pourra librement modifier ces décisions.

Mme PERROT-LAMBERT confirme que d'autres décisions pourront être prises en matière de budget, soit par décisions modificatives ou vote de budgets supplémentaires, la loi permet également de voter de nouveaux taux de fiscalité après les élections et jusqu'au 30 avril 2014.

Les comptes -rendus des Assemblées Générales des 4 décembre 2013 et 29 janvier 2014 sont validés à l'unanimité des membres présents.

1-2- Délibération sur les comptes administratifs du budget général, des budgets annexes et des comptes de gestion

Mr Beck donne lecture des résultats suivants et propose que Mme Perrot-Lambert, trésorière confirme la concordance de ces chiffres avec ses comptes de gestion :

Monsieur le Président ne participe pas au vote du compte administratif et Monsieur BECK assure alors la présidence.

BUDGET GENERAL

Dépense réalisée en fonctionnement 2 829 573.78€ contre 3 341 841.25€ de recette avec un report antérieur excédentaire de 463 519.60€ soit 3 805 360.85€

D'où un excédent de fonctionnement de 975 787.07€

Dépense réalisée en investissement pour 473 444.32€ avec un report antérieur déficitaire de 97 847.82€ soit 571 292.14€ contre 943 139.81€ de recette.

D'où un excédent d'investissement de 371 847.67€

Délibération n° 2014-03-14 : compte administratif. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte administratif 2013 du budget général.

Délibération n° 2014-03-15 : compte de gestion du budget général. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte de gestion de Madame la trésorière.

BUDGET CINEMA

Dépense réalisée en fonctionnement pour 44 134.71€ contre 114 545.27€ avec un report antérieur excédentaire de 28 277.84€ soit 142 823.11€

D'où un excédent de fonctionnement de 98 688.40€

Dépense réalisée en investissement pour 112 531.65€ avec un report antérieur déficitaire de 131 769.95€ soit 244 301.60€ contre 131 770€ de recettes

D'où un déficit d'investissement de 112 531.60€

Délibération n° 2014-03-16 : compte administratif. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte administratif 2013 du budget annexe Cinéma.

Délibération n° 2014-03-17 : compte de gestion du budget CINEMA. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte de gestion de Madame la trésorière.

BUDGET PAPECO

Dépense réalisée en fonctionnement pour 25 954.55€ contre 72 020.88€ de recettes

Soit un excédent de fonctionnement de 46 066.33€

Dépense réalisée en investissement pour 45 734.76€ avec un report antérieur déficitaire de 45 734.76€ soit 91 469.52€ contre 50 133.06€ de recettes

Soit un déficit d'investissement de 41 336.46€

Délibération n° 2014-03-18 : compte administratif. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte administratif 2013 du budget annexe PAPECO.

Délibération n° 2014-03-19 : compte de gestion du budget PAPECO. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte de gestion de Madame la trésorière.

BUDGET SPANC

Dépense réalisée en fonctionnement pour 17 105.75€ contre 13 193€ de recettes avec un report antérieur excédentaire de 6 282.88€ soit 19 475.88€

D'où un excédent de fonctionnement de 2 370.13€

Pas de dépense d'investissement mais un report déficitaire de 307.24€ contre 308€ de recettes

Soit un excédent d'investissement de 0.76€

Délibération n° 2014-03-20 : compte administratif. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte administratif 2013 du budget annexe SPANC.

Délibération n° 2014-03-21 : compte de gestion du budget SPANC. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte de gestion de Madame la trésorière.

BUDGET SERVICE EAU

Dépense réalisée de fonctionnement 1 115 818.40€ contre 1 207 392.01€ avec un report antérieur excédentaire de 89 518.21€ soit 1 296 910.22€

D'où un excédent de fonctionnement de 181 091.82€

Dépense réalisée en investissement pour 672 974.43€ contre 663 270.02€ de recettes avec un report antérieur excédentaire de 41 944.88€ soit 705 214.90€

D'où un excédent d'investissement de 32 240.47€

Délibération n° 2014-03-22 : compte administratif. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte administratif 2013 du budget EAU.

Délibération n° 2014-03-23 : compte de gestion du budget EAU. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte de gestion de Madame la trésorière.

3- Affectation des résultats

Mr le Président explique que la commission finances propose les affectations suivantes :

Budget général :

Résultat de fonctionnement : + 975 787.07€

Résultat d'investissement : + 371 847.67€

Résultat à affecter : 975 787.07€

Délibération n° 2014-03-24 : affectation du résultat du budget général. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme de 975 787.07 €.

Budget CINEMA :

Résultat de fonctionnement : + 98 688.40€

Résultat d'investissement : - 112 531.60€

Résultat à affecter : 98 688.40€

Délibération n° 2014-03-25 : affectation du résultat du budget CINEMA : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 1068 en section d'investissement la somme de 98 688.40 €.

Budget PAPECO :

Résultat de fonctionnement : + 46 066.33€

Résultat d'investissement : - 41 336.46€

Résultat à affecter : 46 066.33€

Délibération n° 2014-03-26 : affectation du résultat du budget PAPECO. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 1068 en section d'investissement la somme de 41 336.46€ et de reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme 4 729.87 €.

Budget du SPANC :

Résultat de fonctionnement : + 2 370.13€

Résultat d'investissement : + 0.76€

Résultat à affecter : 2 370.13€

Délibération n° 2014-03-27 : affectation du résultat du budget SPANC. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme 2 370.13€.

Budget du service eau :

Résultat de fonctionnement : + 181 091.82€

Résultat d'investissement : - 53 559.53€

Résultat à affecter : 181 091.82€

Délibération n° 2014-03-28 : affectation du résultat du budget du service eau. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 1068 en section d'investissement la somme de 53 559.53 € et de reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme de 127 532.29 €.

4-5 Délibération sur le montant des taxes additionnelles et sur le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – VOTE DES BUDGETS

Monsieur le Président rappelle le taux des taxes 2013 :

- TH : 9,28
- FB : 9,15
- FNB : 22,35
- CFE : 7,66
- F. de zone : 19,48
-

Il propose de reconduire, sans augmentation, selon l'avis de la commission finances réunie le 17 février 2014, les taux de 2013.

Monsieur le Président rappelle les taux des taxes des ordures ménagères 2013 :

	2013
Annoville, Lingreville, Quettreville, Regnéville	12.34 %
Contrières, Hérenguerville, Hyenville, Montchâton, Orval, Trelly	11.36 %
Hauteville	12.89 %
Montmartin	14 %

Il propose de reconduire, sans augmentation, selon l'avis de la commission finances réunie le 17 février 2014, les taux de 2013.

Délibération n° 2014-03-29 : fixation des taux des taxes additionnelles et ordures ménagères. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire, sans augmentation, les taux de l'année 2013.

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel et les budgets annexes en donnant lecture au chapitre des documents qui ont été transmis avec la convocation. Monsieur le Président précise qu'une augmentation au chapitre 012 « charges de personnel » est la conséquence du dispositif mis en place pour la réforme des rythmes scolaires. Monsieur le Président souligne le montant de l'autofinancement qui s'élève à hauteur de 725 581.07€ et précise que cela permettra de poursuivre les opérations d'investissement précédemment votées sans contracter d'emprunt ni augmenter les impôts.

Le budget 2014 s'élève en dépense comme en recette de fonctionnement à **4 231 615.07€**

Et en investissement à **1 794 833.74€**.

Monsieur le président invite les délégués à exprimer leurs remarques.

Monsieur Mairesse rappelle, comme il l'avait formulé lors de la commission des finances, qu'il aurait souhaité reporter le projet de construction des locaux communautaires.

Monsieur le président précise qu'il était nécessaire d'inscrire ce projet pour être cohérent par rapport aux décisions prises par la mandature qui s'achève.

Mme PERROT-LAMBERT, précise que cette réalisation était déjà inscrite dans le budget prévisionnel 2013 et qu'elle n'a pas été réalisée, c'est le propre des budgets prévisionnels.

Monsieur BECK souligne que depuis plusieurs années, le budget de la communauté de communes est construit avec une certaine aisance financière. Cette situation est consécutive aux économies de fonctionnement réalisées notamment en entretien de voirie. Il rappelle que la décision d'engager un marché de voirie global pour l'ensemble des communes en 2010 a permis de maîtriser les dépenses de voirie consécutives aux multiples opérations d'entretien.

Monsieur GUILLE précise que cette décision était d'autant plus ambitieuse qu'elle s'est faite sans le transfert de fiscalité de voirie des communes.

Monsieur JACQUET souligne que les communes ont également enregistré les mêmes économies en matière d'entretien de leur voirie.

Monsieur DUGUE souligne que des économies ont aussi été faites par la construction du centre de loisirs qui a permis de réaliser des économies de loyer.

Aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Mr le Président propose de délibérer pour l'approbation des budgets.

Délibération n° 2014-03-30 : vote du budget prévisionnel. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel 2014. La section de fonctionnement s'équilibre à 4 231 615.07 € et la section d'investissement s'équilibre à 1 794 833.74 €.

Budget annexes

Budget CINEMA

Délibération n° 2014-03-31 : vote du budget prévisionnel du cinéma. Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel 2014. La section de fonctionnement s'équilibre à 48 908€ et la section d'investissement s'équilibre à 138 688.40€

Budget PAPECO

Délibération n° 2014-03-32 : vote du budget prévisionnel du cinéma. Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel 2014. La section de fonctionnement s'équilibre à 39 489.87€ et la section d'investissement s'équilibre à 44 019.46€

Budget SPANC

Délibération n° 2014-03-33 : vote du budget prévisionnel du cinéma. Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel 2014. La section de fonctionnement s'équilibre à 34 570.13€ et la section d'investissement s'équilibre à 120 000.76€

Budget EAU

Délibération n° 2014-03-34 : vote du budget annexe eau prévisionnel. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel 2013. La section de fonctionnement s'équilibre à 1 411 867 € et la section d'investissement s'équilibre à 818 850 €.

6- délibération sur des modifications statutaires pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne

Mr le président soumet un projet de modification des statuts du SIAES qui porte sur 4 points, il expose de façon détaillée les modifications qui figurent dans un courrier de présentation du 14 février dernier.

- 1) Modification de l'article 4 des statuts : Siège social
- 2) Modification de l'article 7 des statuts : composition du bureau
- 3) Modification de l'article 9 des statuts : clé de financement
- 4) Modification de l'article 6 des statuts : nombre de délégués.

Délibération n° 2014-03-35 : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les modifications des statuts du SIAES.

7- délibération sur une modification statutaire du Syndicat Départemental de l'eau

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le projet de modification des statuts du SDEAU 50 sur 4 points :

- Dénomination SDEAU 50,
- Nouvelle adresse du Syndicat,
- Affirmation du rôle du SDEAU dans différents compétences,
- Nouveau mode de représentativité.

Délibération n° 2014-03-36 : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les modifications des statuts du SD eau.

8- délibération pour l'attribution d'une subvention de 5 000€ à l'association du festival « Terre et grandes marées » dans le cadre des animations du 70^{ème} anniversaire du débarquement (animations au Pont de la Roque).

Délibération n°2014-03-37 : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 5 000€ à l'association du festival « Terre et grandes marées » dans le cadre des animations du 70^{ème} anniversaire du débarquement.

9- délibération afin que les primes instituées pour les agents fonctionnaires puissent être attribuées aux agents non titulaires – reprise d'un tableau récapitulatif des primes par filière.

Monsieur le Président explique à l'assemblée communautaire, que pour une simplification administrative, il serait judicieux de regrouper toutes les primes adoptées depuis 2002 dans une même délibération et d'étendre toutes ces primes à tous les agents non titulaires.

Délibération n°2014-03-38 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de regrouper toutes les primes dans une même délibération et de les étendre à tous les agents non titulaires des filières administrative, animation, technique et sportive.

10- Délibération pour supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe ouvert à 10h/35h

Monsieur le Président explique à l'assemblée communautaire, qu'en date du 18 février 2014, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la manche a émis un avis favorable à la suppression du poste d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (10h/35h), suite à un départ en retraite d'un agent. En application de l'article 31 du décret 85-565 du 30 mai 1985, il demande à l'assemblée de délibérer sur cette suppression de poste.

Délibération n°2014-03-39 : Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la suppression du poste.

11- délibération afin de définir le ou les points d'arrêts pour le ramassage scolaire sur les communes de Hauteville sur mer et Regnéville sur mer.

Dans le cadre des ramassages scolaires, le Conseil Général de la Manche a réduit le nombre de points de ramassage scolaire.

Monsieur Beck précise que le règlement départemental ne prévoit qu'un arrêt par commune au droit de l'ancienne école.

Pour la commune de Regnéville sur mer, il est acté de l'existence de 3 points de ramassage, pour la commune d'Hauteville sur mer un seul point de ramassage est proposé.

Monsieur le Maire d'Hauteville sur mer, précise qu'il n'a pas été informé par courrier des modalités de ramassage pour la rentrée de 2014.

Il précise que la commune d'Hauteville comporte deux secteurs distincts, le bourg et la plage, ce qui justifie l'existence de deux points de ramassage.

Monsieur Beck et monsieur le Président proposent d'adresser un courrier au Conseil Général de la Manche pour soutenir la demande de la mairie d'Hauteville.

12 – Admissions en non-valeur pour 2 148.50€

Délibération n° 2014-03-40 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur la somme de 2 148.50 € pour le service eau.

13 – Divers

Monsieur le Président souligne qu'il s'agit de la dernière assemblée générale de la mandature, il remercie les élus communautaires pour le travail accompli.

Fin de séance à 22h.

